

Séance du 28 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 22 février 2018.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, M. SIMÉON, M. DERRIEN, M. GUÉROULT, M. VERSAVEL, M. MÉNARD , Mme BRÉANT, Mme CORADELLO.

Absents excusés : M. DESMARAIS, Mme DUPONT, Mme QUESNE, Mme RENAULT, Mme SWERTVAEGER,
Mme RENAULT donne pouvoir à M QUESNEY.

M. VERSAVEL a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose deux factures à payer avant le vote du BP 2018, l'une de 2980,80 € pour la société SEGILOG pour la maintenance du logiciel comptable, et l'autre de 393,36 € pour la société SECURIFEU pour le changement de trois extincteurs.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose la restitution de la caution de 320 € aux locataires sortants.

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le grand logement au-dessus de l'école sera loué à compter du 1^{er} mars 2018.

La caution demandée est l'équivalent à 1 mois de loyer soit 490 Euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement de la caution du grand logement à l'article 165.

Monsieur le Maire propose une modification simplifiée du PLU qui sera envoyée à la communauté de communes pour être étudiée et éventuellement votée par celle-ci pour être accordée.

La proposition consiste à modifier des zonages sur la commune pour faciliter la création d'une chèvrerie et à suspendre des réserves foncières pour des réserves incendies.

Monsieur le Maire remercie Madame GAILLARD Monique pour son aide et son travail sur ces dossiers.

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de mettre en place le remboursement des frais de déplacement selon les barèmes fiscaux en vigueur.

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des subventions proposées pour un montant total de 11760€.

Monsieur MADONNA demande pourquoi le comité des fêtes et le Pôle des savoirs demandent des subventions alors qu'elles ont des soldes bénéficiaires. Monsieur le Maire indique que ces avances de trésorerie permettent de lancer et de financer des événements sur la commune. Le conseil accepte la proposition à l'unanimité à dix voix pour et une abstention.

Monsieur le Maire indique la nécessité d'adhérer à ACTES (Aides au Contrôle de légalité d'EmatérialiSé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Pour ce faire, il sera utilisé le tiers de télétransmission @ct'EURE mis à disposition par le département (qui est gratuit). Le certificat électronique utilisé par Monsieur le Maire pour signer les pièces en comptabilité est compatible pour signer les délibérations et autres ...

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

ADDITIFS A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire indique qu'il manque environ un tiers des panneaux sur la commune et que d'autres sont illisibles. Les services de l'état (pompiers, infirmiers, gendarmerie...) demandent plus de lisibilité.

Monsieur le Maire propose deux devis.

Le conseil souhaite réfléchir sur le remplacement et / ou la remise en état de ces panneaux.

Vote : six voix contre ; une abstention ; 3 voix pour

La demande est repoussée à une date ultérieure.

Monsieur le Maire propose la possibilité d'étendre le plan d'épandage sur commune.

Le conseil s'interroge sur la qualité de ces boues d'épandage.

Vote : quatre voix contre ; six abstentions

La demande est refusée.

Monsieur le Maire, par l'intermédiaire de monsieur LECOQ Maxime, propose d'amplifier la communication dans la commune grâce à des outils informatiques afin de faciliter l'organisation et les échanges : création d'une liste d'adresses de courriel, d'une newsletter.

Monsieur le Maire demande que le projet soit concerté avec le secrétariat.

Monsieur le Maire propose une réfection de la sonorisation de l'église pour un coût de 1233,25 €. Deux associations se proposent de contribuer financièrement à l'achat (Les Amis de l'Orgue et la Charité de Hauville).

Les modalités restent à définir ultérieurement

Monsieur VERSAVEL indique qu'à la suite des tempêtes hivernales sur la commune, il serait bon de demander aux habitants concernés de s'assurer de la sécurité des voies de circulation et de l'entretien ou de la taille des arbres dangereux.

Monsieur VERSAVEL propose une inauguration de la boîte à livres (installée au Jardin de la commune – route de la Forêt) pour remercier les participants à sa construction le premier mai à 12 heures et invite monsieur le maire.

Monsieur VERSAVEL propose qu'une réfection de la peinture intérieure de la salle des fêtes et que celle-ci soit réalisée pendant la fermeture pour travaux de celle-ci. Proposition à étudier.

La salle des fêtes est fermée pendant les travaux aux associations.

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de Monsieur le Sénateur Hervé MAUREY pour son soutien dans notre demande de subvention DETR.

Il est indiqué que les arbres aux Rousselins qui sont tombés ne sont toujours pas dégagés.

Monsieur le Maire indique que la salle des fêtes doit être mise aux normes rapidement.

Suite au passage de la commission sécurité il a été rendu un avis défavorable pour la sécurité de la salle des fêtes. Les conclusions sont :

- Cuisine non conforme,
- Portes à mettre aux normes handicapées,
- Boîtier électrique de la chaudière non conforme.

Il est nécessaire de faire des plans avec les devis et de les envoyer à la commission sécurité des pompiers à EVREUX.

2 projets sont à faire :

- Le projet de l'accessibilité handicapée
- Le projet de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire demande qui souhaite s'occuper de ces 2 projets.

Madame CAMIER demande la possibilité de dupliquer les clés du local technique pour en faciliter l'accès en l'absence des agents municipaux.

Monsieur SIMEON informe de la réfection possible des mares sur la commune avec des subventions du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine. Des habitants de la commune sont intéressés.

Les mares communales qui doivent être refaites sont la Mare Jouas, en priorité, et la Mare du Grand Nord.

Les subventions escomptées sont :

- 80 % de l'agence de l'eau
- 20 % à la charge de la commune.

Monsieur SIMÉON demande un plan des marnières à l'échelle de la commune.

Selon les techniciens du SPRAT l'origine des cavités présentes sur le terrain de Monsieur LOQUET est indéterminée.

Monsieur MENARD informe qu'il n'est pas satisfait de la méthode de travail de la commission finances et demande à ce qu'elle soit préparée en amont pour un travail plus précis des coûts de fonctionnement et d'investissement notamment par l'obtention de devis.

Fin de la séance 0 heures 20 minutes